

**BASSIN
CARTE
GRISE**

**Habilité
& agréé**
Point Service
CARTE GRISE

DUPLICATA

Justificatifs à fournir :

- le mandat pour effectuer les formalités de duplicata de carte grise
 - la demande d'immatriculation remplie datée et signée
 - la déclaration de perte
- la déclaration de vol visée par le commissariat ou la gendarmerie
 - la photocopie du contrôle technique en cours de validité
 - la photocopie de la pièce d'identité (recto-verso)
- la photocopie du justificatif de domicile de moins de 6 mois
 - la photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule
- la photocopie du KBIS de moins de 2 ans pour les sociétés

MODALITES DE PAIEMENT

**Carte bleue pour le règlement du duplicata
+ 30 € en chèque ou espèces
pour les frais d'émission et de gestion**

BASSIN CARTE GRISE - 28 PLACE DE L'EGLISE, 33740 ARES

Centre agréé par la préfecture de Gironde -Habilitation n°32249 / Agrément n°36194